



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1683**

commune (s) :

objet : **Projet NextRoad - Développement d'une plateforme d'aide à la stratégie pour la gestion des déchets - Convention d'étude en collaboration avec ForCity et Veolia Propreté**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : **vendredi 5 mai 2017**

Secrétaire élu : **Monsieur Damien Berthilier**

Affiché le : **mardi 16 mai 2017**

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 15 mai 2017**Décision n° CP-2017-1683**

objet : **Projet NextRoad - Développement d'une plateforme d'aide à la stratégie pour la gestion des déchets - Convention d'étude en collaboration avec ForCity et Veolia Propreté**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.32.

La société ForCity développe, dans le cadre du projet NextRoad, un outil composé de 2 applications complémentaires :

- le simulateur de la collecte et de la pré-collecte des déchets, à l'échelle des quartiers et des villes dont l'objectif est de permettre l'adaptation des dispositifs de collecte et de pré-collecte aux particularités de la ville grâce à une connaissance accrue du territoire et de ses évolutions (la nature, la quantité et la variabilité saisonnière des déchets ménagers produits), au plus près des besoins des usagers, en tenant compte des contraintes du personnel (pénibilité, etc.),

- le planificateur " déchets " à l'échelle locale élargie qui doit permettre d'anticiper les décisions futures, les phénomènes extérieurs et les tendances multi-échelles pour optimiser les décisions d'aujourd'hui et leur impact.

La Métropole de Lyon, par décision de la Commission permanente n° CP-2016-1051 du 11 juillet 2016, a choisi de s'associer au projet mené par ForCity, en partenariat avec Veolia Propreté dans le cadre d'une étude expérimentale. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre du projet, pour la réalisation duquel les partenaires ont conclu chacun une convention de financement bipartite avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans le cadre de l'appel à projets investissements d'avenir " économie circulaire, recyclage et valorisation des déchets ".

La Métropole est, conformément aux articles L 2224-13 et L 3641-1 du code général des collectivités territoriales, compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, elle assure, en porte-à-porte ou par apport volontaire, la collecte des déchets produits par les ménages.

Ladite étude expérimentale a vocation à permettre à la Métropole de tester cette nouvelle capacité d'optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés par une connaissance accrue de la production desdits déchets. La Métropole, dans le cadre de cette étude, apportera son expertise dans les métiers de la gestion des déchets ménagers et assimilés et fournira des données permettant de simuler puis tester des scénarios.

La participation de Veolia Propreté permet également de tester en grandeur réelle l'efficacité des applications numériques NextRoad, du point de vue d'un opérateur, dans une variété de territoires importante.

La convention de partenariat qui sera conclue définira les conditions de réalisation de l'étude et déterminera, pour chacun des partenaires, les droits de propriété intellectuelle. Elle sera conclue sans aucune contrepartie financière pour une durée ne pouvant dépasser le 31 juillet 2018 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le projet Next Road porté par l'entreprise Forcity en partenariat avec la Métropole de Lyon et Veolia Propreté prévoyant le développement d'une plateforme d'aide à la stratégie en matière de gestion des déchets,

b) - la convention d'étude et d'expérimentation à conclure entre les 3 partenaires.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.